



Municipalité régionale de comté de La Matanie

AVIS DE MOTION PAR COURRIER RECOMMANDÉ

À tous les maires des municipalités du territoire de la MRC de La Matanie

- M^{mes} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
Francine Ouellet Leclerc, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Marie-Claude Saucier, maire de Baie-des-Sables
- MM. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Rémi Fortin, maire de Saint-René-de-Matane
Pierre Lagacé, maire de Saint-Ulric
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Éric Normand, maire suppléant de Sainte-Félicité
Dominique Roy, maire de Les Méchins
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Je, soussignée, Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie, selon les instructions du comité administratif et du préfet, en date du 31 août 2021 et en vertu des dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, donne avis de motion comme suit :

Avis de motion, accompagné du projet de règlement, est donné par Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Matanie, à l'effet que sera soumis pour adoption, avec dispense de lecture à la séance ordinaire du 15 septembre 2021, le règlement numéro 281-2021 concernant la désignation d'infrastructures et de services à caractère supralocal dans la MRC de La Matanie.

**Fait à Matane,
ce 2^e jour du mois de septembre 2021.**

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Line ROSS, M.B.A.

«Un vent de nature !»